

Commune de TAPONAS (Rhône)

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 09 du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Taponas sous la présidence de Monsieur Daniel FAYARD, Maire, dûment convoqués le 05 mai deux mil vingt-deux.

PRESENTS:

ANDREANI Sébastien, BROSSE Éric, CHERVIER Philippe, CIMETIERE Gérard, CURIEL-

GARCIA Cédric, DULAC Didier, DUVAL Sylvie, FAYARD Daniel, GANDREY Sylviane, GIGAN

Korally, LACOMBE Laure, LARANJEIRA Christiane, MICHEAU Laurent,

ABSENT:

FOURMONT Fabrice,

MEMBRES EN EXERCICE: 14 PRESENTS: 13

VOTANTS: 13

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Madame LACOMBE Laure est désignée

secrétaire de séance à l'unanimité.

## 1. VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2022

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 11 avril 2022, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2. VOTE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 MARS 2022

Conformément aux articles L 2121-25 et R 221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022, affiché publiquement dans les délais réglementaires.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 3. DEMANDE DE RAJOUTER DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Madame Sylvie DUVAL demande à rajouter à l'ordre du jour :

Devis pour l'école (Alarme « anti-intrusion » et mobiliers pour cours de récréation)

Monsieur Daniel FAYARD demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

Devis pour matériels de voirie (élagueuse et groupe électrogène)

Approuvé à l'unanimité

# 4. DÉLIBÉRATION 2022-37 – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que différentes associations ont sollicité une demande de subvention.

Monsieur le Maire présente les associations (activité nationale ou régionale, leurs actions auprès des habitants de la commune de Taponas).

A. <u>AFSEP - ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE</u> — Depuis 60 ans, l'association aide les personnes concernées par la maladie, patients, proches, aidants, ... à favoriser l'autonomie à domicile le plus longtemps possible et ce, dans la dignité. L'association est nationale. La demande de subvention porte principalement sur le financement d'un projet de mise en place d'une ligne d'écoute médicale assurée par des professionnels de la santé.

### B. INTERCLASSE GENERALE CONSCRITS

- Demande une participation pour la confection et la distribution des programmes : pas encore de devis, mais accord de principe
- Demande de stockage d'un char : pas de possibilité sur la commune
- Demande de salle pour réunion : accord du prêt de la salle des fêtes pour des réunions : les mardis, mercredis et jeudis. Une réponse sera faite sur ce point par Madame Sylvie DUVAL.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFUSE** la demande de subvention pour l'association ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE (A)
- **DECIDE** un accord de principe pour une participation à la confection et à la distribution des programmes 2023 (B)
- ACCORDE le prêt de la salle des fêtes pour des réunions : les mardis, mercredis et jeudis (B).

# 5. DÉLIBÉRATION 2022-38 - DEVIS MATERIELS VOIRIE

- A. <u>PERCHE ELAGUEUSE</u>: Ce matériel permettra aux agents des services techniques d'intervenir plus en sécurité en leur évitant de travailler en hauteur. Le matériel a un cout de 890,80 € TTC.
- B. <u>GROUPE ELECTROGENE</u>: Ce matériel permettra aux agents des services techniques de réaliser des travaux sans accès à l'électricité. Le matériel a un coût de 840,74 € TTC.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (12 voix pour et 1 abstention) :

- **DÉCIDE** de retenir les devis présentés pour un montant de 890,80 € TTC pour la perche élagueuse et 840,74 € TTC pour le groupe électrogène,
- INSCRIT au budget primitif 2022 les crédits nécessaires pour faire face à ces dépenses

# 6. DÉLIBÉRATION 2022-39 - DEVIS POUR LE BATIMENT DE L'ECOLE

A. <u>ALARME « ANTI-INTRUSION »</u> entreprise NICE SOLUTION : Il s'agit de 7 flash lumineux + 7 boutons d'appel, répartis dans le bâtiment de l'école : 1 par salle de classe (soit 5) + 1 à la cantine + 1 à la garderie. L'installation permettra à ses utilisateurs d'avertir toute personne environnante de l'existence d'une intrusion dans l'enceinte de l'école (cela fait suite à une demande de l'inspection académique et de la directrice, tous les autres moyens testés ayant échoué). Chaque pièce étant équipée d'un flash lumineux pour indiquer aux personnes présentes la nécessité d'évacuer ou de se confiner. Le matériel a un coût de 1 180,80 € TTC.



B. MOBILIERS POUR LES COURS DE RECREATION DE L'ECOLE : Un devis a été demandé à l'entreprise PLAS ECO proposant un catalogue de mobilier urbain. Les matériaux des mobiliers proviennent de plastique recyclé, issue du recyclage des plastiques ménagers et industriels. Ce matériau est parfaitement adapté aux cours d'écoles ou autres aires de jeux. En effet, il est imputrescible, ne s'effrite pas et ne moisit pas. Le mobilier est garantie-10 ans. Un devis d'un montant de 4 308,60 € TTC est présenté pour l'achat de 5 bancs pour aménager des 2 cours d'école (tour d'arbre, table piquenique et bancs) ainsi qu'une jardinière pour remplacer l'une des deux présente dans la cour des maternelles

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** pour l'alarme « anti-intrusion », de valider le devis présenté d'un montant de 1 180.80 € TTC.
- DÉCIDE pour le mobilier des cours d'école de valider le devis présenté d'un montant de 4 308,60 € TTC
- INSCRIT au budget primitif 2022 les crédits nécessaires pour faire face à ces dépenses

# QUESTIONS DIVERSES

### • EGLISE :

- **FONDATION ST IRENEE**: La commune percevra 2 950,00 € TTC versés par la fondation à destination de la conservation des peintures de la sacristie;
- DRAC : prévision de subvention pour la même destination : 2 950,00 € TTC
- **REGION**: prévision de subvention pour la même destination : 1 770,00 € TTC
- ⇒ Subvention totale attendue : 7 770,00 € pour 11 800,00 € de devis : 35 % restent à charge de la commune
- <u>SECOURS POPULAIRE</u>: courrier à toutes les mairies pour alerter sur le fait qu'ils perçoivent 6,5 millions d'euros en moins au niveau national: ils ne recevraient pas les dons habituels (conserves...). Ils demandent de se mettre en relation avec le gouvernement pour appuyer leurs demandes.

#### DIA :

Chemin de la Saône
 Maison route des Mésanges
 2 794 m² pour 260 000 €
 pour 200 000 €

- PROBLEME DES LAPINS ENTRE LE CITY STADE ET LA PROPRIETE DE MR PELLOUX : la société de Fédération de chasse sera contactée
- <u>COMPTE-RENDU PASSAGE BALAYEUSE</u>: bons retours en termes d'efficacité; 2 camions de déchets ont été enlevés; la prochaine fois, il faudra préparer encore mieux (gratter là où c'est trop épais le long des trottoirs)



- NOUVEAU RDV POUR PANNEAUX SOLAIRES POUR UN PROJET PRIVE: une autre entreprise intéressée par le site de la Gravière; second projet aux Perrelles (7ha); rappel: à partir du moment où le projet respecte les règles d'urbanisme, la mairie ne peut pas s'opposer. De plus, ce sont des terrains privés, donc la mairie n'a pas son mot à dire en termes de refus ou d'acceptation.
- <u>POINT TRAVAUX SALLE DES FETES</u>: les ¾ de la grande salle est déjà équipée des panneaux insonorisés ; 1ère tranche terminée à la fin de cette semaine jusqu'à nouvel ordre.
- <u>POINT RUE DES MESANGES</u>: travaux d'enfouissement (éclairage public, électricité, télécom...) des réseaux secs vont commencer le 18 mai 2022: la route sera à nouveau fermée. La partie pluviale sera faite en septembre. Les travaux pour le branchement du terrains Pinay seront faits du 23 au 27 mai. Un autre branchement vers l'ancien hôtel suivra. Il faut aussi prévoir tous les raccordements pour le projet du lotissement à venir impasse des Bessons.
- <u>POINT LOTISSEMENT</u>: tous les réseaux ont été terminés cette semaine ; il reste le bornage à venir ; restent 3 lots à vendre dont 1 où le compromis devrait être signé à la fin du mois
- <u>CITY</u>: le parking a été refait (rentre dans l'enveloppe globale); un agrès du parcours santé est cassé (paille dans un axe): une demande de garantie est en cours. Il a été retiré du city park en attendant sa remise en service.
- <u>INFO : JOURNEES DU PONEY CLUB ECOLE</u> : accueille des classes de mars à juin pour la découverte de ces animaux ; Le poney club installé sur la commune de Taponas est labellisé.
- <u>DDT</u>: accord donné par la Mairie pour couper des arbres morts le long D109E pour la sécurité des usagers
- <u>D109</u>: réunion publique à prévoir (résultats statistiques donnés le 06/05/2022): la réunion sera fixée avec la gendarmerie. Il sera demandé une étude gratuite auprès du Département pour l'aménagement.
- <u>BOIS BETTU</u>: projet de réouverture du chemin d'accès qui va du Bois Bettu (chambres d'hôtes), on suit le Sarron, puis on arrive en Amorges après avoir franchi le bief : rencontre avec F. PRONCHERY et le service technique de Belleville-en-Beaujolais : le principe est acté et le projet sera réalisé pour la promenade, la randonnée et les 2 roues
- VOLS FREQUENTS DANS LES HABITATIONS PRINCIPALES AVEC OU SANS PRESENCE, DANS LA JOURNEE, principalement: voiture verte avec 2 jeunes femmes remarquées: à signaler rapidement à la gendarmerie: soyez vigilants
- FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE: à continuer de la même manière que l'année dernière
- <u>FINANCES</u>: les finances communales sont très saines selon le rapport du ministère des finances; le revers de cette bonne gestion est que nous ne pouvons pas prétendre à beaucoup de subventions
- <u>MECONTENTEMENT</u> de certains habitants suite à des personnes qui vivent à demeure sur l'aire de pique-nique : l'aire n'ai pas utilisable par d'autres personnes.
- ROUTE AUX ILLINS: problème des branches prêtes à tomber à faire couper



- ROUTE DES FRENES : problème de fils électriques beaucoup trop bas à faire rehausser
- ROUTE DES VERGERS : poteau cassé toujours pas remplacé
- AU NIVEAU DE LA PASSERELLE: le passage devient trop étroit à cause de la végétation : élagage à prévoir
- LA COMMANDERIE : Trous dans le trottoir. ils ont été bouchés à nouveau
- <u>SUITE DU COURRIER DE PARENTS ENVOYE A L'INSPECTION ACADEMIQUE PAR LE BIAIS DE LA MAIRIE</u> : le conseil trouve maladroit le fait que l'inspectrice ne les ait pas reçus puisque le courrier d'adressait à elle en priorité

Fin de séance du conseil municipal : 22h00

Le Maire

Daniel FAYARD

Amore

Tanone